



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2017

Séance du 15 février 2018

Convocation du 9 février 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, MM. Thierry Legros, Othmane Khaoua, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Catherine Arnould,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Pauline Schmidt par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Pourcelot,
M. Thibault Hennion par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefèbvre par M. Francis Brunelle,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 février 2018

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1,

Vu la convention du 24 juillet 2007, renouvelée le 11 mai 2011 et modifiée par avenant en date du 21 décembre 2015, définissant le cadre d'intervention de l'EPF 92 sur le secteur des Quatre-Chemins et de la place de la Gare,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 par lequel, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'EPF 92 a été intégré à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui a repris les biens, droits et obligations, notamment les conventions d'intervention,

Vu le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et par l'EPFIF, dans le cadre de la convention d'intervention foncière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et par l'EPFIF, dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue avec ce dernier, au cours de l'année 2017, joint à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe L...", is written over the text "le maire". The signature is stylized and includes a horizontal line at the end.